

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE
1^{er} MAI 2017**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 1^{er} mai 2017 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Mireille Paquin, Nathalie Jacob et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2017-05-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé ;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 238 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2017-05-02

Dispense de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 27 avril 2017

Il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le secrétaire d'assemblée est dispensé de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril, et de la séance extraordinaire du 27 avril 2017, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 28 avril 2017 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2017-05-03

Adoption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 27 avril 2017

Il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

(QUE)

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril, et de la séance extraordinaire du 27 avril 2017, soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- De monsieur Claude Grenier de la firme Claude Grenier ressources humaines inc. nous offrant ces services en traitement de dossiers d'équité salariale.
- De monsieur Martin Damphousse, président Carrefour Action Municipale et Familles (CAMF) et maire de Varennes, nous invitant à démontrer l'engagement de notre municipalité dans la mise en place d'actions concrètes en faveur des enfants et des familles et sollicite notre attention envers le programme d'accréditation Municipalité amie des enfants.
- De madame Marie Giguère, directrice générale de la municipalité de Saint-Séverin, qui nous a transmis leur résolution adoptée, demandant au gouvernement du Québec d'amender le code municipal et toute autre loi municipale, afin de permettre que lors des séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par de moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil présents.
- De monsieur Robert Vézina, président de la Commission de toponymie du Québec, qui nous a fait parvenir les guides de la Commission de toponymie destinés aux municipalités québécoises.
- De monsieur Jean-Claude Milot, vice-président de la campagne de la Fondation québécoise du cancer, nous sollicitant financièrement.
- De monsieur Gilles Devault, président de la corporation des fêtes du 350^e de Sainte-Anne-de-la-Pérade, invitant monsieur Guy Veillette, maire à la cérémonie protocolaire qui aura lieu le samedi 19 août prochain à 13h00 pour procéder au dévoilement du circuit « Découvertes historiques ». De plus lors de cette cérémonie monsieur Guy Veillette aura la possibilité d'adresser la parole aux citoyens présents.
- De monsieur Robert Bédard, sous-ministre adjoint aux loisirs, au sport et à l'aide financière aux études, nous informant de la Journée nationale du sport et de l'activité physique (JNSAP), le 4 mai prochain.
- De madame Joan Tremblay, présidente du Collectif pour un Québec sans pauvreté, nous sollicitant financièrement pour leur campagne de financement 2016-2017.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Présentation des états financiers au 31 décembre 2016

Monsieur Guy Veillette, maire, fait la lecture du rapport du vérificateur. Le rapport financier a été déposé et adopté à la séance extraordinaire du 27 avril dernier et nous indique des revenus de fonctionnement et d'investissements de 2 436 408\$, des charges pour 2 486 500\$, présentant ainsi un déficit de l'exercice pour un montant de 50 092\$ mais un excédent des revenus de fonctionnement sur les dépenses de 127 547\$, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016. De plus, le rapport financier nous indique un surplus accumulé de 717 271\$.

(PROGRAMME)

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports du Québec, nous informe qu'une subvention de 145 556\$ nous est accordée pour l'année 2017, dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Un premier versement de 110 886\$, équivalant à 76% de l'aide financière, nous sera versé après la réception de notre déclaration de reddition de comptes pour l'année 2016 et le deuxième versement nous sera acheminé vers le 30 septembre 2017.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Programme de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec

Monsieur Jean-François Bellemare, directeur général du MAMOT, nous informe que pour bénéficier de la totalité de la contribution gouvernementale, tous les travaux devront être approuvés et réalisés avant le 31 décembre 2018. De plus il nous informe que notre dernière programmation de travaux déposée accuse un retard par rapport niveau d'avancement du programme.

Versement de l'aide financière dans le cadre du Programme Accélération des investissements du réseau routier local (AIRRL), projet du rang Saint-Pierre

Monsieur Alain Lessard, du ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Service budget, nous informe du versement de la subvention du Programme AIRRL et nous transmet l'échéancier du règlement, le rapport de confirmation des versements ainsi que le rapport de refinancement prévu.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

Monsieur David Heurtel, ministre du MDDELCC, nous informe du versement de 12 552,36\$, dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles pour l'année 2016. De plus à compter de 2017, la gestion des matières organiques pourrait augmenter notre subvention selon notre performance.

Avis de vente pour défaut de paiement des impôts fonciers

Monsieur Pierre-St-Onge, directeur général de la MRC des Chenaux, nous a transmis la liste des immeubles qui seront vendus à défaut du paiement des taxes municipales et scolaires pour l'ensemble de la MRC des Chenaux.

Dépôts au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), du rapport financier 2016

Le 28 avril dernier, madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, a transmis au MAMOT le rapport financier 2016, tel que spécifié dans le code municipal.

Commission de protection du territoire agricole du Québec, dossier de monsieur Marcel Quessy, 31 rang Bas-de-la-Grande-Ligne, lot 5 190 311

Suite à la vérification de la déclaration datée du 8 décembre dernier, la Commission reconnaît que le projet de construction est conforme à la Loi en raison d'un droit antérieur d'utilisation à des fins résidentielles, mais la superficie de droit acquis qui est reconnu se limite à 5 000 mètres carrés et doit inclure l'emplacement de la résidence actuelle, la nouvelle construction ainsi que les accessoires du bâtiment actuel et du nouveau bâtiment.

(MRC)

MRC des Chenaux, modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (projet de règlement 2017-01)

La municipalité de Saint-Maurice devra modifier son plan d'urbanisme afin d'exclure de la zone de réserve une partie des lots 4 768 753 et 3 995 456 et de les inclure dans une affectation résidentielle. Elle devra aussi modifier son règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone résidentielle sur une partie des lots 4 768 753 et 3 995 456.

MRC des Chenaux, déclaration de compétence en matière de logement social

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général de la MRC des Chenaux, nous a transmis la résolution numéro 2017-04-64, présentant l'intention de la MRC des Chenaux de déclarer sa compétence en matière de gestion du logement social sur son territoire pour l'ensemble des municipalités locales qui la compose, et ce, particulièrement pour la mise en place d'un office municipal d'habitation régional.

Dossier de réclamation de Andée-Anne Boisvert et Dominic Brouillette en lien avec des blessures qu'a subies leur fille

Madame Andrée-Anne Boisvert et monsieur Dominique Brouillette nous ont transmis un avis de réclamation en lien avec un accident avec blessures qu'a subi leur fille Émy-Rose le 31 mars dernier. Le 31 mars dernier Émy-Rose a subi une luxation de la hanche et une fracture au tibia après avoir glissé et percuté un arbre derrière la coulée du Centre d'accueil. Elle a été hospitalisée du 31 mars au 12 avril 2017 et l'évaluation des dommages corporels restent à parfaire puisqu'elle n'est pas encore rétablie, aussi, des pertes financières sont à parfaire. Monsieur Guy Veillette, maire, a transmis la réclamation à notre assureur le 19 avril dernier. Un accusé de réception nous a transmis le 20 avril.

Dossier de réclamation de Christiane Trépanier

Madame Mélissa Roy, expert en sinistre nous informe que notre responsabilité pourrait être engagée relativement aux dommages par eau qu'a subie la résidence de Christiane Trépanier, située au 552, Route Trépanier à Saint-Narcisse le 7 avril dernier. Le 21 avril dernier, monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a transmis l'avis à notre assureur. Un accusé réception nous a été transmis le 21 avril.

Participation financière pour Les Mercredis de l'Agora et Les Arts visuels

Monsieur Pierre-Michel Auger, député de Champlain, nous informe de sa participation publicitaire pour la période estivale pour un montant total de 800\$ soit : 400\$ pour Les Mercredis de l'Agora et 400\$ pour Les Arts visuels.

Bilan annuel de la Maison des jeunes de Saint-Narcisse 2016-2017

Madame Jennifer Imhof, responsable de la Maison des jeunes nous informe que pour l'ensemble de l'année tout s'est bien déroulé, mis à part quelques petits incidents et que les drogues et alcools sont tolérance zéro.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 3 avril dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

(PRISE)

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Monsieur Rousseau, demande au conseil à quoi correspond la dépense pour l'ancienne école Notre-Dame. Monsieur Veillette, maire, informe l'assemblée que la dépense représente l'audit du bâtiment effectué par les architectes Jacques&Gervais.

2017-05-04 **Adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de mai 2017 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2017-05-05 **Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à Culture Mauricie pour l'année 2017-2018**

ATTENDU que notre municipalité est membre de Culture Mauricie depuis 2007 étant donné que notre comité culturel organise la programmation annuelle estivale à l'Agora Desjardins ainsi que différentes activités culturelles tout au long de l'année;

ATTENDU qu'être membre de Culture Mauricie donne accès à différents services, notamment par de l'accompagnement dans nos demandes de financement, un accès à leur programme de formation, des rabais auprès de leurs fournisseurs et l'inscription de notre municipalité sur leur site Internet ;

ATTENDU la volonté de la municipalité de renouveler notre adhésion à Culture Mauricie pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse renouvelle son adhésion à Culture Mauricie au montant de 70\$ pour l'année 2017-2018 et mandate madame Mireille Paquin, responsable du Comité culturel, pour nous représenter auprès de cet organisme.

Adoptée à l'unanimité.

2017-05-06 **Revenu Québec, information relative au changement de Clic Revenu pour les entreprises et demande de document**

ATTENDU que pour continuer d'accéder aux services de gestion des procurations et des autorisations de même qu'aux services des comptes utilisateurs de Mon dossier pour les entreprises, la municipalité doit faire parvenir d'ici le 15 mai prochain une résolution du conseil; **(ATTENDU)**

ATTENDU que notre numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est le : 8813434295;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse nomme madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe dont les trois derniers chiffres de son NAS sont : 192 et que madame Trudel soit autorisée à :

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec elle par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSécur-Entreprise et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

QUE le Conseil accepte que le ministre du Revenu communique avec madame Trudel, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la municipalité et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

QUE la présente résolution soit adoptée et entre en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

2017-05-07

Acceptation de la soumission de la compagnie Services Techniques Incendies Provincial inc. (STIP) pour procéder à différents tests et services pour notre service incendie

ATTENDU que selon notre schéma de couverture de risque nous avons l'obligation de faire effectuer différents tests sur nos camions incendie et accessoires servant à combattre un incendie;

ATTENDU que nous avons reçu deux soumissions pour les tests NFPA incluant les rapports;

ATTENDU que la soumission de la compagnie L'ARSENAL nous indique un prix unitaire de 505\$, taxes en sus, pour le test autopompe, le test de la pompe portative et le test de route du camion-citerne;

(ATTENDU)

ATTENDU que la soumission de la compagnie STIP nous indique un prix unitaire de 345\$, taxes en sus, pour le test autopompe, le test de la pompe portative et le test de route du camion-citerne;

ATTENDU que la soumission de la compagnie STIP nous indique également des prix unitaires pour d'autres services;

ATTENDU les prix indiqués sur la soumission sont valide pour une durée de trois ans;

ATTENDU que la soumission de la compagnie STIP est la plus avantageuse;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de la compagnie STIP pour une durée de trois ans, selon les montants unitaires indiqués dans le document de soumission et selon la recommandation de notre chef pompier, monsieur Guy Gervais.

QUE l'offre de service soit annexée à la page 244 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2017-05-08

Acceptation du Conseil sur demande de dérogation mineure de madame Danielle Thibeault de la compagnie P.A. Thibeault ltée

ATTENDU la nature de la demande de madame Danielle Thibeault de la compagnie P.A. Thibeault ltée pour permettre la reconfiguration des lots 5 190 030 et 5 190 023 de façon à ajuster les limites de propriétés à l'occupation au sol et rendre réputée conforme la largeur de la ligne avant d'un terrain à 12.86 mètres, la superficie du lot à 347.2 m² ainsi que la marge arrière à 4 mètres d'un bâtiment principal situé au 341-343 rue de l'Église ;

ATTENDU que la largeur de la ligne avant du lot numéro 5 190 030 passera de 9,34 mètres à 12,86 mètres contrevenant à la réglementation qui est d'un minimum de 23 mètres ;

ATTENDU que la profondeur passera de 36,3 mètres à 20,81 mètres contrevenant à la réglementation qui est d'un minimum de 25 mètres

ATTENDU que la superficie du lot numéro 5 190 030 passera de 527,9 mètres carrés à 347,2 mètres carrés contrevenant à la réglementation qui est d'un minimum de 575 mètres carrés ;

ATTENDU que la marge arrière passera de 19,49 mètres à 4 mètres contrevenant à la réglementation qui est d'un minimum de 6 mètres ;

ATTENDU que le lot a une superficie de 347,2 mètres carrés et que dans le cas d'un lot en coin le règlement dit que pour une habitation bifamiliale la largeur minimale sur la ligne avant doit être de 23 mètres et avoir une superficie de 575 mètres carrés et aussi rendre conforme la marge arrière à 4 mètres ; (**ATTENDU**)

ATTENDU que ces modifications contreviennent respectivement aux articles 8.4 (Lot desservi par l'aqueduc et l'égout – Lot de coin) du règlement de lotissement 2009-05-439 et à l'article 7.1 (Localisation d'un bâtiment principal) du règlement de zonage 2009-05-438 ;

ATTENDU que certains éléments étaient déjà dérogatoires, dont la ligne avant et la superficie au sol ;

ATTENDU que les limites physiques existantes favorisent la reconfiguration des lots numéro 5 190 030 et 5 190 023

ATTENDU que cette dérogation aura pour effet de conclure la vente de l'immeuble situé au 381-383, rue Principale à Saint-Narcisse;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande est situé au 341-343, rue de l'Église à Saint-Narcisse;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure de madame Danielle Thibeault de la compagnie P.A. Thibeault Ltée afin de rendre la situation existante conforme tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

2017-05-09

Acceptation de l'offre de la Société Mutuelle de Prévention (SMP) pour l'élaboration d'un programme de prévention selon les éléments du plan d'action SST

ATTENDU que le programme de prévention propre à un établissement, prévu par l'article 4, doit, en outre du programme de santé visé dans l'article 113 de la Loi et de tout élément requis par les sous-paragraphes 1 à 6 du deuxième alinéa de l'article 59 de la Loi, contenir au minimum les modalités et les échéanciers de mise en œuvre des mesures de prévention auxquelles l'employeur est tenu en vertu:

ATTENDU que l'un ou l'autre des règlements suivants, adoptés en vertu de la Loi sur les établissements industriels et commerciaux (chapitre E-15) et demeurés en vigueur en vertu de l'article 286 de la Loi, compte tenu de leur champ d'application respectif:

ATTENDU qu'il doit notamment contenir, en outre du programme de santé visé dans l'article 113 et de tout élément prescrit par règlement:

1° des programmes d'adaptation de l'établissement aux normes prescrites par les règlements concernant l'aménagement des lieux de travail, l'organisation du travail, l'équipement, le matériel, les contaminants, les matières dangereuses, les procédés et les moyens et équipements de protection collectifs;

2° des mesures de surveillance de la qualité du milieu de travail et des mesures d'entretien préventif;

3° les normes d'hygiène et de sécurité spécifiques à l'établissement;

(LES MODALITÉS)

4° les modalités de mise en œuvre des autres règles relatives à la santé et à la sécurité du travail dans l'établissement qui doivent inclure au minimum le contenu des règlements applicables à l'établissement;

5° l'identification des moyens et équipements de protection individuels qui, tout en étant conformes aux règlements, sont les mieux adaptés pour répondre aux besoins des travailleurs de l'établissement;

6° des programmes de formation et d'information en matière de santé et de sécurité du travail.

ATTENDU notre municipalité sera conforme en ayant un programme de prévention en lien avec les projets de modernisation de la CNESST dans les années à venir;

ATTENDU qu'un programme de prévention a pour objectif d'éliminer à la source même les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs;

ATTENDU que la Société Mutuelle de Prévention a les compétences pour la réalisation de ce mandat;

ATTENDU que le prix soumis par la Société Mutuelle de Prévention inc. est de 6 300\$, taxes en sus;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le conseil accepte l'offre de la Société Mutuelle de Prévention inc. au montant de 6 300\$, taxes en sus, pour la réalisation de ce mandat tel que décrit dans le document d'offre de service;

QUE l'offre de service soit annexée à la page 246 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2017-05-10 **Acceptation de l'offre de services de la firme Planitaxe (Éthier avocats inc) pour l'analyse du système de taxes à la consommation de la municipalité**

ATTENDU que la municipalité a besoin d'un avis juridique dans le but de se conformer aux règles du système de taxes relié principalement aux TPS et TVQ;

ATTENDU que monsieur Jacques Éthier de la firme Planitaxe, est un avocat fiscaliste et qu'il a les compétences nécessaires pour la réalisation de ce mandat;

ATTENDU que Planitaxe exécutera pour le compte de la municipalité une opinion juridique, accompagnée de la recherche législative et jurisprudentielle.

ATTENDU que ce mandat comprendra l'encadrement nécessaire à la mise en place des contrats entre les organismes et la municipalité;

ATTENDU que ce mandat sera traité en relation avec une analyse du système de taxes à la consommation;

(ATTENDU)

ATTENDU que Planitaxe exécutera le contrat en toute confidentialité concernant toutes les informations tant verbales qu'écrites transmises par la municipalité;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le conseil accepte la soumission pour la fourniture des services de Planitaxe, tel que décrit dans le document de soumission, pour un montant maximal de 5 000\$, taxes en sus.

QUE lesdits honoraires sont basés sur le taux horaire de Me Jacques Éthier, M. Fisc., soit :750\$.

QUE l'offre de service soit annexée à la page 248 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2017-05-11 **Nomination de notre mécanicien affecté à notre Programme d'entretien Préventif (PEP)**

ATTENDU que la municipalité a l'obligation d'avoir un Programme d'entretien Préventif;

ATTENDU que la municipalité doit confier ce travail à un mécanicien accrédité;

ATTENDU que monsieur François Trudel, employé de la municipalité, est accrédité pour effectuer le Programme d'entretien Préventif (PEP) et qu'il remplacera monsieur Jean Pronovost pour la réalisation de ce travail;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le conseil autorise monsieur François Trudel, employé de la municipalité de Saint-Narcisse accrédité (PEP), à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse tous les documents relatifs au Programme d'entretien Préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2017-05-12 **Demande de madame Monique Veillette pour la gratuité du centre communautaire, ou autre commandite à leur dernière partie de cartes des Franciscains séculiers**

ATTENDU que les Franciscains séculiers organisent annuellement une partie de cartes;

ATTENDU que depuis plusieurs années ils ont le tarif réduit du centre communautaire pour leur activité de partie de cartes annuelle;

(ATTENDU)

ATTENDU que cette année sera leur dernière partie de cartes à vie;

ATTENDU la réception d'une demande de madame Monique Veillette à la municipalité d'accorder la gratuité d'utilisation du centre communautaire pour leur partie de cartes, ou autre commandite;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le Conseil accepte d'accorder la gratuité du centre communautaire à madame Monique Veillette pour la partie de cartes annuelle des Franciscains séculiers.

Adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Jean-Pierre Piché, informe le conseil qu'il y a un problème de castors au Parc Cœur Nature. Monsieur Veillette réitère que les interventions seront faites lorsque la température le permettra.

2017-05-13

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h35.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général